

PROCÈS VERBAL DE PROCLAMATION DES RÉSULTATS

UNIVERSITÉ DE ELECTIONS DES REPRESENTANTS DES PERSONNELS ET USAGERS AU CONSEIL DE LA FDS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER SCRUTIN DU MARDI 22 MARS 2022

Vu le Code de l'Education,

Vu les statuts de la Faculté des Sciences,

Vu les décisions 2022-238-UM et 2022-370-UM,

Vu les procès-verbaux de constatation des opérations de vote et de dépouillement du mardi 22 mars 2022,

COLLEGE BIATS

Le Président de l'Université, en vue de procéder à la proclamation des résultats du scrutin du mardi 22 mars 2022 a procédé à la vérification des procès-verbaux susvisés et a arrêté comme suit les résultats de ce scrutin :

Nombre de sièges à pourvoir	4	
Nombre d'électeurs inscrits	121	
Nombre de votants (A)	78	
Nombre de bulletins blancs et nuls (B)	2	
Nombre de votes valablement exprimés (C) (C = A – B)	76	

Nom des listes	Nombre de voix obtenues	Nombre de sièges obtenus
Ensemble pour une Université de Service Public	20	1
VOUS REPRÉSENTER ET VOUS INFORMER TOUT SIMPLEMENT	41	2
SNPTES, BIATSS libres ensemble	15	1

En conséquence, le Président de l'Université de Montpellier proclame élus :

> Pour la liste : Ensemble pour une Université de Service Public

> M. Georges BOUBY

> Pour la liste : VOUS REPRÉSENTER ET VOUS INFORMER TOUT SIMPLEMENT...

> Mme. Corinne FERNANDEZ

> M. Nabil KOUADRI

> Pour la liste : SNPTES, BIATSS libres ensemble

M. Thierry VINDOLET

Conformément aux articles D719-39 et D719-40 du Code de l'Education, toutes contestations présentées par les électeurs, le Président de l'Université ou le Recteur doivent être formulées par courrier à l'attention de la Commission de contrôle des opérations électorales de l'Université de Montpellier (adresse postale : *Tribunal administratif de Montpellier – Commission de Contrôle des opérations électorales de l'Université de Montpellier – 6, rue Pitot – 34063 Montpellier Cedex 2.*). La commission doit être saisie dans un délai maximum de cinq jours après la proclamation des résultats.

Fait à Montpellier, le mercredi 23 mars 2022.

Le Président de l'Université de Montpellier

Philippe AUGÉ